

Paris, le 23 avril 2026

Le Président du Centre national d'art et de culture-Georges Pompidou,

- Vu la loi n° 75-1 du 3 janvier 1975 **modifiée** portant **création** du Centre national d'art et de culture-Georges Pompidou ;
- Vu le **décret n° 92-1351** du 24 **décembre** 1992 **modifié** portant statut et **organisation** du Centre national d'art et de culture-Georges Pompidou ;
- Vu le **décret n° 2012-1246** du 7 novembre 2012 relatif à la gestion **budgétaire et comptable publique** ;
- Vu le **décret** du 30 juin 2021 portant nomination de M. Laurent Le Bon en **qualité** de **Président** du Centre national d'art et de culture-Georges Pompidou à compter du **19 juillet 2021** ;
- Vu l'**arrêté** de la ministre de la culture et de la communication du 31 mars 2017 portant nomination de Mme Julie Narbey, en **qualité** de Directrice **générale** du Centre national d'art et de culture-Georges **Pompidou** à compter du 1er mai 2017 ;
- Vu la **délégation de signature** du 18 mars 2026 ;

DECIDE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée par M. Laurent Le Bon, Président, à M. Alexandre Aumis, Directeur du bâtiment et de la sécurité, à l'effet de signer tous les actes et décisions afférents aux attributions du Président de l'établissement énumérées à l'article 8 du décret du 24 décembre 1992 susvisé et entrant dans le cadre de ses compétences, y compris pour tout visa, toute signature dans le logiciel budgétaire et comptable. Cette délégation ne comprend pas les actes et décisions qui le concernent personnellement.

Article 2 : La présente délégation de signature prend effet à compter du 27 avril 2026 et perdure jusqu'au 29 avril 2026 inclus.

Article 3 : La Directrice générale est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture.

Laurent Le Bon